



© Belga



Belgique

Le gouvernement dégage une enveloppe de 30 millions d'euros pour la police fédérale



Le gouvernement fédéral a dégagé une enveloppe de 30 millions d'euros supplémentaires pour la police fédérale, annoncent dimanche les ministres de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du Budget et de la Fonction publique David Clarinval.

Cette somme sera injectée dans des investissements « essentiels » dans le parc automobile des forces de l'ordre ainsi que dans les domaines de l'innovation et de l'informatique. Le kern a en outre donné son feu vert au régime de non-activité préalable à la pension, qui sera financé par l'autorité fédérale jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement instaure un régime adapté.

« Au cours des derniers mois, les services de police ont réalisé un travail remarquable pour faire appliquer les mesures de confinement sur le terrain », se félicite Pieter de Crem (CD&V). « Ces moyens supplémentaires au profit de la police fédérale constituent une nouvelle étape dans la transition vers une organisation policière plus mobile et plus flexible qui se focalise davantage sur une fonction de police spécialisée et innovatrice. »

Des policiers « efficaces » doivent pouvoir bénéficier d'outils modernes et de qualité pour les aider à mener à bien leurs missions », justifie son collègue David Clarinval (MR).

Le Conseil des ministres restreint réuni vendredi a par ailleurs approuvé l'octroi d'une subvention de 97 et 34 millions pour, respectivement, les polices locale et fédérale afin d'assurer le financement pour l'ensemble des policiers souhaitant bénéficier du régime de pension cette année. Cela représente un effort budgétaire supplémentaire de 40 millions d'euros pour la police locale et de 21 millions d'euros pour la police fédérale.

La mesure permettra aux policiers, à partir d'un certain âge, de continuer à travailler normalement, de demander un travail adapté ou de demander une non-activité préalable à la pension. Pour l'année 2020, ce régime de pension est financé par l'autorité fédérale et ce, tant pour la police fédérale que pour la police locale. Un régime similaire est prévu chaque année pour la police intégrée, en attendant que le prochain gouvernement instaure un régime adapté.

Cette décision permettra d'alléger la charge financière des communes, relève le ministre Clarinval. « Nous offrons ainsi des perspectives à nos policiers tant qu'aucun autre régime de pension global n'aura été élaboré », abonde Pieter De Crem.